

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°028

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FÉVRIER 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 février 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointe au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Marc RUER
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Akoua Marie KOUAME	Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Sophie VALLY
Monsieur Mohamed Fathi TLILI	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Thérèse MBONDO
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sylvie DUCATTEAU

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Sports/

OBJET : Signature de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Avenir Basket Ball.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Vu le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Avenir Basket Club,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que la Commune porte à l'impact social et éducatif à l'association «Avenir Basket Ball».

Considérant l'intérêt de fixer les objectifs et les moyens entre la Commune et l'association.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Avenir Basket Ball.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention triennale entre la Commune l'Association Avenir Basket Ball.

DIT QUE la dépense correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante:

Service	Article	Fonction
401	6574	40

Reçu en préfecture le : 25/02/19

Publié le : 25/02/19

Certifié exécutoire : 25/02/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

